



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 11 décembre 2023

Délibération n° 8-29-2022

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 12

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-sept heures trente, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Camille DAEL, Gérard DUBUCHE, Sylvie GUERRAND, Colette GENET, Brigitte MARY, Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN, Pascal DITTSCH.

Excusés : Sabrina BECHET, Thérèse FICHET-GIRARD, Guillaume BOULAYE.

Absents : Guillaume WIENER, Sébastien LERAT,

Date de la convocation : 04 décembre 2023

Objet :

CCAS

BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°1 2023 POUR LE BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE

Exposé des motifs :

Considérant que le budget primitif est voté par chapitre, la décision modificative est proposée au niveau du chapitre tel que défini par l'article D.2311-4 du CGCT.

L'assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur l'adoption de la Décision Modificative proposés en annexe :

- Annexe 1 : DM1 – Budget annexe Résidence Autonomie

Délibération :

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article D 2311-4,

VU la délibération n° 4-7-2022 « Budget Primitif 2023 »,

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration décide à l'unanimité,

- D'ADOPTER la décision modificative n°1 - 2023, conformément à l'annexe 1.

Pour copie certifiée conforme
La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER



Annexe 1

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			BP 2023	DM1 2023	BP + DM1 2023
CHAPITRE 016	6541	Créances admises en non-valeur	0.00 €	+ 9 500.00 €	9 500.00 €
CHAPITRE 011	6287	Remboursement de Frais	50 000,00 €	- 9 500.00 €	40 500.00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			50 000,00 €	0.00 €	50 000.00 €

DEPENSES D INVESTISSEMENT			BP 2023	DM1 2023	BP + DM1 2023
CHAPITRE 16	165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000.00 €	+ 1 000.00 €	11 000.00 €
CHAPITRE 21	2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00 €	- 1 000.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			11 000,00 €	0.00 €	11 000.00 €